

Luc FONTAINE

Chancy le, 04 octobre 2018

OFFICE DE L'AVIATION CIVILE
OFAC
Case Postale
3003 BERNE

Madame, Monsieur

Je vous joins à cette correspondance afin de vous informer tout en vous y en apportant connaissance et éventuelle pièce à vos dossier deux copies de courriers que j'ai adressé à Monsieur André SCHNEIDER Directeur Général de l'Aéroport de Genève ainsi qu'à Madame Corine MOINAT présidente du conseil d'administration de l'Aéroport de Genève.

En effet comme vous pourrez le constater dans ces dites courriers **en date du Jeudi 04 octobre 2018** aux environs de 13h30 à 13h38, **un Boeing 777-300 de la compagnie EMIRATES** qui opérait le vol no : **EK 089 à larguer** sur le dernier village de la champagne Genevoise avant sont atterrissage sur le tarmac de l'aéroport de Genève depuis ces deux ailes **une quantité de KEROSÈNE impressionnante** qui m'a surpris lorsque quand j'étais sur mon balcon de mon domicile au moment de mon repas de la demi-journée.

Il est regrettable que ce commandant de bord du **vol EK 089** a commis ce dite largage **de ce produit dangereux sur une zone d'habitation dont il en avait strictement connaissance** lequel pourrais nuire à la santé des habitants ainsi qu'à l'environnement. Qui lui restera un devoir d'assumer sa responsabilité de cet acte.

Je resterai dans l'espoir en vu des faits, que des mesures drastiques soit prise sur cet acte commis.

Avec mes plus vifs regrets de vous faire pars de cette doléance, veuillez agréer, Madame, Monsieur mes salutations distinguées.

Luc Fontaine



Annexe : deux copies du courrier adressés à Mr André Schneider et Mme Corine Moinat